

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 MARS 2025**

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<p>DATE DE LA CONVOCATION</p> <p>11-03-2025</p>	<p>L'an deux mille vingt-cinq, Le 24 mars à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI, Première-adjointe</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE</p> <p>11-03-2025</p>	<p>Présents : Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, M. Jean-Christophe HILAIRE, Mme Annie SAINCILY-CHEVALIER, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, Mme Odile GENOVA, Mme Elisabeth MORELLI, Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI, Mme Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Dejan STANKOVIC, Mme Pierrette MAZERY, M. Stéphane TOUVET, Mme Elisabeth VERLY, Mme Catherine Le DANTEC, M. Hervé WIOLAND, M. Bruno GUILLON, Mme Juliette ESPINOS, Mme Françoise GAULIER, M. Christian GASQ, Mme Diane CHARLEMAGNE, M. Rémy JOURDAN, M. Stéphane VIELLE, M. Frank MARQUET.</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS</p> <p>EN EXERCICE : 29</p> <p>PRESENTS : 24</p> <p>VOTANTS : 25</p>	<p>Excusés représentés : Monsieur Stéphane GRASSET donne pouvoir à Madame Céleste MESSINA-DOMINIONI Monsieur Jean-Paul BIZEAU donne pouvoir à Madame Odile GENOVA Madame Isabelle BOURGEONNIER donne pouvoir à Monsieur John, COLLEEMALLAY Madame Véronique HUYNH donne pouvoir à Madame Pierrette MAZERY Madame Frédérique SARRAU donne pouvoir à Monsieur Frank MARQUET</p>
<p>DATE DE LA PUBLICATION</p> <p>02-04-2025</p>	<p>Absents :</p>

Mme Elisabeth MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents au moment du vote.

2025-03-24/06, SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2311-7,

Vu le budget primitif 2025,

Considérant la réunion de la Commission vie associative en date du 6 mars 2025,

Considérant la réunion de la Commission des Finances en date du 7 mars 2025,

Considérant qu'en vertu de l'article L. 2311-7 précité, l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY

Monsieur John COLLEEMALLAY, Monsieur Jean-Christophe HILAIRE, Madame Françoise GAULIER, Monsieur Christian GASQ, membres de Conseils d'administration d'associations figurant dans le tableau ci-dessous se retirent, ne participant pas au vote.

APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

NOMBRE DE SUFFRAGES EXPRIMES				25
POUR	25	CONTRE		ABSTENTION

Article 1 : ALLOUE aux associations, une subvention pour 2025, selon le tableau ci-dessous :

Subventions aux Associations 2025 avec attributaire	155 814 €
Culture Loisirs	24 700 €
Bibliothèque Haut de Buc	3 000 €
Bibliothèque Pré-Saint-Jean	2 000 €
Buc Danse	3 000 €
Clin d'œil	3 000 €
Domisila	750 €
L'atelier	1 250 €
La Guilde des arcades	1 000 €

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Le temps de soi	1 000 €
Les ZardiZenScene	1 000 €
Méli-Mélo de mélodie	3 000 €
PSAB Saltimbuc	1 300 €
Step to dance	4 000 €
Vidéo Buc	400 €
Sport	103 700 €
Amicale tireurs de Buc	8 000 €
AOBuc football	25 000 €
AOBuc judo	5 000 €
AOBuc multisports	5 000 €
AOBuc remise en forme	12 000 €
AOBuc tennis	16 000 €
APY Buc	22 000 €
Club d'Entraînement Naturel De la Minière	1 500 €
Club hippique du Haut BUC	5 000 €
Compagnie d'arc de Buc	3 500 €
Jouy basket club	700 €
Solidarité	1 264 €
Buc Tiers monde	1264 €
Environnement	5 450 €
Jardins des Saveurs	650 €
Les ruches de Buc	800 €
Ver luisant	4 000 €
Autres	20 700 €
ACA BUC	500 €
Amicale du Personnel	11 000 €
Comité de Jumelage	3 000 €
Fédération Eurobuc	5 400 €
Les amis de l'Ecole Pré Saint jean	200 €
Union Nationale des Combattants Buc	100 €
Fix O Buc	500 €

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Visa de la Préfecture le : 04-04-2025
Rendu exécutoire le : 04-04-2025

La Secrétaire de séance

Mme Elisabeth MORELLI

Morelli



Buc, le 02/04/2025

La Première-Adjointe
Céleste MESSINA-DOMINIONI

Messina-Dominioni

Accusé de réception en préfecture
078-217801174-20250404-2025-03-24-06-DE
Date de télétransmission : 04/04/2025
Date de réception préfecture : 04/04/2025

Acte à classer

2025-03-24-06

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-04-04T15-53-08.00 (MI260286554)

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20250404-2025-03-24-06-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Subventions aux associations

Date de décision : 04/04/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 2025-03-24-06 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.PDF

Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/25 à 15:53

Par BOURAHLA Samira

Transmis

Date 04/04/25 à 15:53

Par BOURAHLA Samira

Accusé de réception

Date 04/04/25 à 15:58

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: vendredi 4 avril 2025 15:59
À: Service Commande Publique
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-03-24-06

':: Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-03-24-06, télétransmis par Samira BOURAHLA.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20250404-2025-03-24-06-DE.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-03-24-06

Objet : Subventions aux associations

Date de décision : 04/04/2025

Date de transmission : 04/04/2025

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.5. Subventions

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>